

FORMATION

BREVET FEDERAL 1er degré

Introduction

L'appellation de cette certification est Breveté Fédéral 1^{er} degré de la FFN.

Les titulaires du Brevet Fédéral 1^{er} degré peuvent être amenés à intervenir sur tous les publics.

Ils ont vocation à encadrer des personnes en vue de l'acquisition du « **Sauv'nage** ».

Ces intervenants inscrivent leur action en cohérence avec le projet de l'Ecole de Natation Française et le projet sportif du club.

Les modes d'intervention qu'ils développent s'inscrivent dans une logique de travail collectif pour :

- conduire des activités vers l'acquisition du "Sauv'nage" dans le cadre du projet sportif du club et du projet d'animation,
- participer au fonctionnement du club,
- assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

Le titulaire du Brevet Fédéral 1^{er} degré est intégré dans une équipe qui met en œuvre le projet pédagogique de l'Ecole de Natation Française au sein du club.

Son autonomie s'exprime dans le cadre du projet pédagogique du Sauv'nage qu'il met en œuvre, sous la responsabilité du responsable de l'activité.

Sa responsabilité s'exerce sur le groupe dont il a la charge tant dans l'organisation matérielle que pédagogique. Il assure la sécurité de ses pratiquants.

Il est autonome dans les tâches administratives qui lui sont confiées dans le cadre de directives précises.

Il n'assume aucune fonction de tutorat

Profil du candidat

Pas de diplôme scolaire requis.

Bon niveau de pratique dans la discipline.

Pré-requis à l'entrée en formation

Les exigences préalables à l'entrée en formation ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à l'obtention du Brevet Fédéral d'assistant club.

Pour entrer en formation le stagiaire doit :

- Avoir 16 ans minimum au 31 décembre de l'année de formation,
- Être licencié à la Fédération Française de Natation,
- Être titulaire du diplôme du Sauv'nage.

A défaut de pouvoir produire ce diplôme le candidat devra réaliser un test d'entrée en formation, comprenant l'enchaînement suivant :

- une entrée libre dans l'eau,
- un déplacement ventral sur 25 mètres,
- un déplacement dorsal de 25 mètres,
- ensuite le candidat effectuera une recherche d'objet dans une profondeur supérieure à sa taille

Dossier d'inscription du candidat

Chaque ERFAN constitue un dossier d'inscription composé :

- d'une fiche d'inscription faisant apparaître :
 - o les coordonnées du candidat : nom, prénom, club, date de naissance, adresse, téléphone...,
 - o son numéro de licence et la date d'obtention de sa première licence,
 - o sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
 - o son niveau scolaire, ses diplômes,

Comité Régional de Natation LR - Maison Régionale des Sports
1039, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - ✉ : FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr

Site : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr>

- ses diplômes dans le domaine de la sécurité,
- ses diplômes d'officiel FFN,
- d'une lettre du Président de son club et du club d'accueil, précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club, dans le domaine de l'animation et de l'enseignement,
- d'un engagement d'un tuteur du club d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation,
- d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- d'une copie éventuelle du diplôme d'assistant club,
- d'une copie éventuelle du test du Sauv'nage.

Dates clés

- Dépôt des dossiers d'inscription : jusqu'au 30 septembre 2011
- Epreuves de sélection : 15 octobre 2011
- Début de la formation en centre : octobre 2011
- Fin de la formation : octobre 2012

Pré-requis à la mise en situation pédagogique

Avant de débiter le stage en situation pédagogique, le stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie. Ainsi, il doit être capable :

- de réaliser un test de sécurité : EC d'aller chercher une personne, de sa tranche d'âge, de la remorquer jusqu'au bord et de la sortir de l'eau :
 - parcourir 25 m,
 - aller chercher une personne, de sa tranche d'âge, en grande profondeur,
 - la remorquer, tête hors de l'eau, jusqu'au bord du bassin,
 - la sortir de l'eau.
- d'identifier les caractéristiques principales des enfants de 6/10 ans,
- d'identifier les caractéristiques principales de la Natation,
- d'évoquer les bases de la pédagogie de l'action.

L'acquisition de ces compétences minimales est réalisée :

- pour la préparation et la réalisation du test de sécurité, en centre, en pratique, avec l'équipe de formateurs,
- pour l'acquisition des autres compétences, en centre, en face à face pédagogique.

Le brevet fédéral 1^{er} degré est constitué de 7 Unités Capitalisables (UC) :

- UC 1** Etre Capable de participer au fonctionnement du club
- UC 2** Etre Capable de préparer une séance
- UC 3** Etre Capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une séance en vue de l'acquisition du Sauv'nage
- UC 4** Etre Capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités
- UC 5** Etre Capable de conduire une action éducative
- UC 6** Etre Capable de maîtriser les outils ou techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC 7** Etre Capable d'accompagner un groupe de mineurs en déplacement ou en compétition

Descriptif des activités

Les activités ne sont pas hiérarchisées et sont classées en trois grands groupes.

1.1) Il conduit des activités vers l'acquisition du Sauv'nage dans le cadre du projet sportif du club et du projet d'animation

- il conçoit sa séance à partir du projet pédagogique en vue de l'acquisition du Sauv'nage, sous les directives du responsable de l'activité ;
- il organise l'accueil et la prise en charge de son groupe ;
- il conduit des séances en vue de l'acquisition du "Sauv'nage" ;
- il organise son espace selon les orientations de sa séance ;
- il prépare le matériel et les documents nécessaires à la séance ;
- il explicite les règles de la vie collective ;
- il sensibilise les licenciés au civisme et au respect d'autrui ;
- il présente les consignes et l'organisation de la séance ;
- il évalue le niveau du groupe ;
- il conduit des séances à partir du projet pédagogique ;

Comité Régional de Natation LR - Maison Régionale des Sports
1039, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - **E mail** : FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr

Site : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr>

- il adapte son intervention en fonction du public dont il a la charge ;
- il favorise les expressions individuelles et collectives ;
- il régule les phénomènes liés à l'activité du groupe et aux comportements du public ;
- il évalue sa séance, en s'appuyant sur les directives du responsable de l'activité ;
- il assure le suivi ;
- il rend compte de son action au responsable pédagogique ;
- il amène le public à présenter oralement sa pratique personnelle en vue de l'acquisition du Sauv'nage ;
- il favorise une participation active des pratiquants au sein du groupe.

1.2) Il participe au fonctionnement du club

- il accueille un public diversifié dans le cadre du club et de l'Ecole de Natation Française ;
- il renseigne le public sur le fonctionnement et les activités de son groupe ;
- il présente au public l'architecture de l'Ecole de Natation Française ;
- il explicite les modalités du "Sauv'nage" ;
- il recueille les informations nécessaires à l'orientation du public ;
- il oriente le public ;
- il participe à l'accueil physique et téléphonique ;
- il participe à la promotion des activités du club ;
- il participe à la communication interne du club ;
- il fournit la feuille de présence dûment remplie au responsable pédagogique ;
- il gère les résultats du public dont il a la charge ;
- il participe aux réunions de travail au sein d'une équipe pédagogique ;
- il participe à l'évaluation de son action au sein du club ;
- il participe à l'organisation de la certification du Sauv'nage ;
- il inscrit son action dans le respect des règles d'éthique inhérentes à la vie associative ;
- il transmet la culture attachée à toute entité associative fédérale ;
- il accompagne un groupe ou une personne lors des déplacements et des stages ;
- il certifie le Sauv'nage (1)
- *il peut être amené à recueillir les informations et documents nécessaires à l'adhésion au club et à l'établissement de la licence ;*
- *il peut être amené à participer au suivi administratif des licenciés dont il a la charge ;*

1.3) Il assure la sécurité des pratiquants de son groupe

- il évalue les risques liés à l'activité et au public ;
- il prévient les comportements à risque ;
- il intervient en cas d'incident et d'accident ;
- il s'intègre dans le dispositif d'alerte ;
- il assure les premiers secours ;
- il réalise un sauvetage ;
- il extrait de l'eau une personne en difficulté ;
- il démontre le test du Sauv'nage ;
- il développe des compétences dans le domaine de la pluridisciplinarité de la "Natation".

(1) Seules les personnes majeures pourront certifier le Sauv'nage.

Objectif et contenu de la formation

Objectifs :

Former des cadres aptes à :

- ⇒ Encadrer des personnes en vue de l'acquisition du Sauv'Nage
- ⇒ Participer au fonctionnement du club.
- ⇒ Assurer la sécurité des pratiquants de son groupe.

Méthodologie :

Principe de l'alternance en centre et club

- ⇒ Apports théoriques et méthodologiques (power point – vidéo)
- ⇒ Mise en situation par des exo et cas pratiques
- ⇒ Travail personnel individuel
- ⇒ Rendu de dossiers écrits et présentations orales
- ⇒ Stages en situation pédagogique

Nombre d'heures :

- ⇒ 105 heures de formation soit 58 h d'enseignement théorique sur 3 week-ends et 35 h en club et 12 heures de travail personnel.

Comité Régional de Natation LR - Maison Régionale des Sports
1039, rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

☎ : 04.67.82.16.67 et 68 - 📠 : 04.67.82.16.86 - **E mail** : FFN.LANG-ROUSS@wanadoo.fr

Site : <http://languedocroussillon.ffnatation.fr>

Le PSC 1 étant obligatoire pour la validation finale du Brevet fédéral 1, sa formation est incluse dans la formation. En plus de cette formation, l'ERFAN du Comité Régional organisera (si habilitation) la formation de certains modules du BP JEPS AAN.

Responsable de la Formation

- La Responsable Administrative est la Directrice de l'ERFAN.
- Le Responsable Technique et Pédagogique est le Conseiller Technique Sportif régional.

Organisation

L'échéancier de la formation est le suivant :

- Module 1 : le samedi et dimanche 12 et 13 novembre 2011 de 9 à 12 h 30 et de 14 à 18 h 30 à Montpellier
- Module 2 : le samedi et dimanche 26 et 27 novembre de 9 à 13 heures à Sète
- Pratique et Evaluation : le samedi et dimanche 26 et 27 novembre 2011 de 14 à 18 heures à Sète
- Module 3: le samedi et dimanche 10 et 11 décembre 2011 de 9 à 12 h 30 et de 14 à 18 h 30 à Montpellier
- Module 4 : le samedi et dimanche 28 et 29 janvier 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Nîmes
- Module 5 : le samedi et dimanche 4 et 5 février 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Montpellier
- Module 6 : du mardi au vendredi 21 au 24 février 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Montpellier
- Module 7 : le samedi et le dimanche 10 mars et 11 mars 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Montpellier
- Module 8 : le samedi et le dimanche 31 mars et 1 avril 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Montpellier
- Module 9 : du mardi au vendredi 11 au 14 avril 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Montpellier
- Module 10 : le samedi et dimanche 12 au 13 mai 2012 de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Montpellier
- Module 11 : le samedi et dimanche 30 juin et 1 juillet de 9 à 13 heures et de 14 à 18 h à Montpellier

Calendrier prévisionnel pouvant être modifié au début de la formation.

Capacité d'accueil est de : 10 à 20 places

Coût de la formation du BF 1

30 € frais d'inscription.

630 € frais pédagogique et évaluation sans PSC1, modules complémentaires (UC1, UC3 et Aquagym du BP JEPS AAN) d'un montant légèrement supérieur déterminé après positionnement et hors déplacement, hébergement et restauration.

(Les nageurs licenciés en Languedoc-Roussillon depuis plus trois ans, ainsi que les athlètes de Haut niveau inscrits sur les listes ministérielles licenciés en Languedoc-Roussillon depuis plus de 2 ans, bénéficieront d'une remise de 150.00€).